

LES CONDITIONS D'ADHÉSION

L'adhésion à l'INEC passe par une **cotisation annuelle**, calculée en fonction du chiffre d'affaires pour les entreprises, du nombre d'habitants pour les collectivités, et du budget pour les établissements de formation, d'enseignement et de recherche. Le montant de la cotisation est fixe pour les associations d'intérêt général ou équivalent.

Une **contribution forfaitaire initiale** est versée uniquement la première année.

Barème des cotisations

Type de structure	Calcul du montant de l'adhésion	Contribution forfaitaire initiale	Cotisation annuelle
ENTREPRISES FÉDÉRATIONS D'ENTREPRISES SYNDICATS PROFESSIONNELS <i>Calcul en fonction du :</i> Chiffre d'affaires annuel (entreprises) Chiffre d'affaires de la filière (fédérations et syndicats)	Inférieur à 500 000 €	250 €	250 €
	Entre 500 000 et 1 M€	500 €	1 000 €
	Entre 1 M€ et 5 M€	500 €	2 000 €
	Entre 5 M€ et 20 M€	500 €	3 000 €
	Entre 20 M€ et 150 M€	500 €	4 000 €
	Entre 150 M€ et 500 M€	750 €	5 500 €
	Entre 500 M€ et 1 Md€	750 €	6 600 €
	Entre 1 Md€ et 1,5 Md€	750 €	7 700 €
	Supérieur à 1,5 Md€	750 €	8 800 €
COLLECTIVITÉS <i>Calcul en fonction de :</i> Population (nombre d'habitants)	Inférieur à 20 000	250 €	250 €
	Entre 20 000 et 100 000	500 €	2 000 €
	Entre 100 000 et 250 000	500 €	4 000 €
	Entre 250 000 et 500 000	750 €	5 500 €
	Entre 500 000 et 1 million	750 €	6 600 €
	Supérieur à 1 million	750 €	7 700 €
ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION, D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE <i>Calcul en fonction du :</i> Budget annuel	Inférieur à 15 M€	250 €	1 000 €
	Entre 15 et 25 M€	500 €	2 000 €
	Entre 25 et 50 M€	500 €	3 000 €
	Entre 50 et 75 M€	500 €	4 000 €
	Supérieur à 75 M€	750 €	5 500 €
ASSOCIATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL OU ÉQUIVALENT	Tarif unique	250 €	250 €